|  |
| --- |
| **Accord-cadre de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé** |

IMPORTANT : Conformément au règlement de consultation, le présent cadre constitue la justification de l’offre au regard du critère « Valeur technique de l’offre ». Pour mémoire, les pondérations des critères sont fixées au règlement de consultation**.**

**Le présent document constitue un cadre de réponse que les candidats doivent utiliser prioritairement.**

La formulation des réponses aux questions doit être claire et concise. Cependant, des adaptations de ce document sont tolérées, les informations demandées constituant un minimum.

**Dans le cas où il souhaite renvoyer à un document annexe (et non à un dossier type généraliste), le candidat devra préciser clairement pour chaque question l’objet du renvoi, le nom du document annexé, la référence de la page et du paragraphe concerné.**

Pour rappel le cadre de réponse technique est une pièce obligatoire de l'offre, sous peine d'offre irrégulière.

**Valeur technique de l’offre (60 points)**

* 1. **Sous-critère n°1 :**

**Compétences, curriculum vitae et attestations de formation certifiante du chargé d’affaire référent et des membres de l’équipe affectée à l’exécution des prestations (20 POINTS)**

Le candidat devra décrire :

* La liste nominative des personnes pouvant être désignées pour exercer les missions (coordonnateur titulaire et suppléant) avec leur curriculum vitae, leurs références, leurs attestations de formation certifiantes et la date de la dernière mise à jour de la formation certifiante, en précisant pour chaque profil dédié son niveau de séniorité ;
* La maitrise des compétences attendues par l’ensemble de l’équipe affectée à l’exécution du marché ;
* Les spécialisations éventuelles des coordonnateurs dédiés ;
* La capacité de l’équipe affectée à traiter chaque type de missions potentiellement concernées.
  1. **Sous-critère n°2 :**

**Dispositions organisationnelles proposées pour l’exécution de chacun des éléments de mission CSPS (20 POINTS)**

Le candidat devra présenter avec précision et concision :

* L’organisation managériale, les mesures de suivi de l’avancement des dossiers dans le respect des délais et le contrôle qualité mis en œuvre dans l’entreprise relativement à l’exécution d’un tel marché ;
* L’organisation, la disponibilité et la réactivité des équipes, à la fois commerciales et techniques, sur tout le territoire concerné par le marché ;
* L’indication des domaines d’intervention qu’il est prévu de confier à chacune des personnes affectées au marché ;
* Les moyens matériels mis en place à chacune des étapes de la mission :
  + Organisation et animation des réunions de travail
  + Types de contrôles
  + Respect des délais
  + Réactivité et disponibilité auprès du client
  1. **Sous-critère n°3 :**

**Justificatif des temps d’intervention de chacune des phases de missions (BP) et description détaillée du déroulement des trois missions simulées au DQE (20 POINTS)**

Le candidat devra justifier son remplissage des onglets du Bordereau de Temps (BP).

Le candidat devra détailler précisément :

* La justification du chiffrage de chacune des trois missions simulées au DQE ;
* Le déroulement opérationnel de chacune des trois missions simulées au DQE en prenant comme date de demande de chiffrage le 01/01/2026 (dans le respect des délais indiqués au CCP) :
  + Chiffrage de la mission - date
  + Signature du marché subséquent - date
  + Visite initiale – date

etc jusqu’à la fin de la mission